

AIDE À L'ACHAT D'UN BROYEUR



ET SI VOUS GARDIEZ
VOS TAILLES
dans votre jardin ?

 Le SYDEM Dômes et Combrailles
souhaite aider les particuliers de son territoire
à acquérir un **broyeur individuel**.

Vous pouvez l'acheter **seul** ou en vous regroupant à **plusieurs**. 

RENSEIGNEMENTS

Subvention proposée :

Le SYDEM subventionne **30%** du montant TTC d'achat du broyeur.

Seul(e)

Limité à 150€

En groupe

Limité à 300€

Sous quelles conditions ?

- Être habitant(s) de l'une des 33 communes du territoire du SYDEM
- S'acquitter de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
- Avoir une facture d'achat datant de moins de 6 mois

Quelle démarche pour en bénéficier ?

- Retourner le formulaire de demande de subvention
- Signer la convention d'attribution de la subvention
- Retourner les pièces justificatives suivantes :
 - copie de la facture d'achat
 - R.I.B
 - lettre signée attestant de la constitution du groupe
(mettre nom, adresse et signature de chaque personne)

À retourner par courrier :

**37 route de Pulvérières - Le Vauriat
63230 Saint-Ours-les-Roches**

ou par mail :

prevention@sydem63.fr

Documents disponibles sur :
WWW.SYDEM-DOMESCOMBRILLES.FR

Conseils préalables à l'achat

- Se renseigner dans plusieurs magasins spécialisés
- Demander à faire des essais pour vous rendre compte du débit et du diamètre de branche acceptable
- Prendre un modèle adapté au volume et au diamètre moyen des branches à broyer